

Règlement du Jeu Concours

ShowFinder 2026 · DJI Osmo Pocket 3 · Jusqu'au 15 juillet 2026

ARTICLE 1

Organisateur

La société ShowFinder, entreprise individuelle (EI), immatriculée sous le numéro SIREN **791 616 022** depuis le 05/02/2013, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat dénommé « Jeu Concours ShowFinder 2026 » (ci-après « le Jeu »). Pour toute question relative au Jeu, les participants sont invités à utiliser le formulaire de contact disponible sur showfinder.fr/contact.php.

ARTICLE 2

Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou en Belgique, exerçant ou souhaitant exercer une activité artistique ou de spectacle vivant. Sont exclus de la participation : les salariés de ShowFinder et les membres de leur famille directe. La participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat ou d'abonnement.

ARTICLE 3

Modalités de participation

Le Jeu se déroule du jour de son lancement jusqu'au **15 juillet 2026 à 23h59**. Pour participer, le candidat doit : **Étape 1 — Créer un profil artiste** sur showfinder.fr (inscription gratuite). Cette seule étape confère **1 participation** au tirage au sort. **Étape 2 — Publier au moins 1 spectacle** sur son profil avant la date limite. Cette étape porte le total à **2 participations**. **Étapes suivantes — Obtenir des votes confirmés** : chaque vote est soumis à une confirmation par email (double opt-in). L'accumulation de votes augmente le nombre de participations selon le barème de l'Article 5. Un même participant ne peut obtenir qu'un maximum de 10 participations, quelle que soit son activité sur la plateforme.

ARTICLE 4

Le lot

Un (1) seul lot est à gagner : une caméra **DJI Osmo Pocket 3**, d'une valeur indicative de 380 euros TTC au moment de la rédaction du présent règlement. Le lot est attribué par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides enregistrées à la clôture du Jeu. Le lot ne peut être ni échangé, ni remplacé, ni faire l'objet d'une contrepartie en espèces.

ARTICLE 5

Barème des participations

Le nombre de participations accordées à chaque artiste est déterminé selon le barème cumulatif suivant :

Condition	Participations
Profil artiste créé	1
Profil + 1 spectacle publié	2
20 votes confirmés	3

50 votes confirmés	5
100 votes confirmés	7
200 votes confirmés ou plus	10 (maximum)

Le barème est cumulatif : seul le palier le plus élevé atteint est retenu. Aucune participation supplémentaire n'est accordée au-delà de 10.

ARTICLE 6

Désignation du gagnant

À la clôture du Jeu (15 juillet 2026 à 23h59), un tirage au sort électronique est effectué parmi l'ensemble des participations valides. Chaque participation constitue un « ticket » dans le chapeau virtuel. Le tirage est réalisé par ShowFinder au plus tard le 16 juillet 2026. Le gagnant est contacté via les coordonnées renseignées sur son profil showfinder.fr dans un délai de 5 jours ouvrés. En cas d'absence de réponse du gagnant dans un délai de 15 jours suivant la notification, ShowFinder se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage.

ARTICLE 7

Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont utilisées uniquement pour la gestion du concours. **Votes** : les adresses email des votants ne sont pas stockées en clair. Seul un condensé cryptographique (hash SHA-256) est conservé afin de détecter les votes en double, sans permettre l'identification de la personne. Les données de vote seront supprimées au plus tard le 31 août 2026. **Profils artistes** : les données des participants (nom, email, profil) sont traitées conformément à la politique de confidentialité de ShowFinder, consultable sur showfinder.fr. Pour exercer vos droits (accès, rectification, suppression), utilisez le formulaire de contact sur showfinder.fr/contact.php.

ARTICLE 8

Règles générales

ShowFinder se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le Jeu en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté, sans engager sa responsabilité. Toute tentative de fraude, notamment la création de votes artificiels ou de faux profils, entraîne l'élimination immédiate et définitive du participant concerné. Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du règlement sera soumis aux tribunaux compétents. Le règlement complet est consultable à tout moment sur showfinder.fr/assets/reglement-concours.pdf.